

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSION DU  
DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE  
« FIASCO POUR LES CANAILLES »**

Service Culture - Médiathèque  
N° 2017-D-274

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n° 186 du 30 mars 2017,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Fiasco pour les canailles » passé entre l'association « La Compagnie des 3 Pas » située 7 rue Blainville 75005 PARIS et GrandAngoulême pour la médiathèque L'Alpha.

**Article 2** – Le contrat prévoit qu'une représentation sera donnée à la Médiathèque l'Alpha à Angoulême le samedi 30 septembre 2017.

**Article 3** – GrandAngoulême versera à l'association la somme de 475 € TTC et 17 € TTC pour les frais de repas.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **19 septembre 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **19 septembre 2017**